



AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune ESCAUDES

se réunira, en séance ordinaire le 04 septembre 2026, à 19 heures 00.

Objet de la réunion

I - Délibération :

1) Choix du locataire logement communal

II - Questions diverses

Fait à ESCAUDES, le 27 août 2026

L'adjoint au Maire

